**Descriptif d’enseignement */ Course descriptions***

Transverse Environnement

2022-2023

Cycle Master 2 - Semestre 3

**Titre du cours** *-**Course title*

**Le cadre juridique des politiques environnementales**

**Type de cours :** Séminaire

**Langue du cours/Language of instruction :** français

**Enseignant(s)** *–**Professor(s)*

Geynet-Dussauze Chloë

Maître de conférences, Droit public

*Contact :* [*chloe.geynet-dussauze@sciencespo-lille.eu*](mailto:chloe.geynet-dussauze@sciencespo-lille.eu)

**Résumé du cours – Objectifs** *- Course description – Targets*

Ce séminaire a pour objectif principal de permettre l’acquisition d’une culture juridique environnementale globale, *via* une analyse du cadre juridique général des politiques environnementales. Au-delà de l’étude des principales sources du droit de l’environnement, cet enseignement a vocation à familiariser l’étudiant aux problématiques juridiques concrètes dans ce domaine. Comment se traduit, en pratique, le principe pollueur-payeur ? Qui peut être considéré comme responsable en cas d’atteinte avérée à l’environnement ? Plus encore, la nature peut-elle et doit-elle avoir des droits ? À travers le prisme environnemental, il s’agira ainsi indirectement de tester les vertus ainsi que les limites du droit face aux défis posés par l’urgence de la transition écologique. Plusieurs professionnels interviendront au fil du séminaire (notamment des membres de la Convention citoyenne pour le Climat) pour comprendre la difficulté qui peut exister à transformer une exigence écologique en règle juridique.

**Evaluation** *- Assessment*

Tout au long du cours, des exercices seront organisés sous forme de débats. Il s’agira, par exemple, d’analyser les « meilleurs moyens » de construire la norme environnementale pour la rendre plus légitime et donc plus facilement acceptable : faut-il s’en remettre uniquement aux parlementaires ? Doit-on désormais privilégier l’organisation d’une convention citoyenne ? Faut-il organiser un débat public ? Un référendum ? Ou bien s’en remettre à des institutions *ad hoc* comme le Haut Conseil pour le climat ? Lors de la séance finale, les étudiants incarneront des députés et des sénateurs chargés de transformer des propositions de la Convention citoyenne pour le climat en dispositions législatives.

**Plan – Séances** *- Course outline*

**Partie I : Les sources du droit de l’environnement**

Section I : Les sources supra-nationales

§I : Les sources internationales

§II : Les sources européennes

Section II : Les sources internes

§I : La constitutionnalisation de la préservation de l’environnement

§II : L’importance des normes infra-constitutionnelles dans la préservation de l’environnement

Section III : Le rôle croissant des juges

§I : Les juges ordinaires

§II : Les juges constitutionnels

**Partie II : Les principes et les règles découlant du droit de l’homme à** **l’environnement : quelles conséquences en pratique ?**

Section I : Le principe de prévention

Section II : Le principe de précaution

Section III : Le principe pollueur-payeur (PPP)

Section IV : Le droit à l’information et à la participation

**Partie III : Pollutions et déchets**

Section I : L’air

Section II : L’eau

Section III : Le sol

**Partie IV : Biodiversité**

Section I : Définition juridique

Section II : Enjeux juridiques concrets : faut-il personnaliser la nature et ses éléments ?

**Bibliographie** *- Bibliography :*

Billet P., Naim-Gesbert E., *Les grands arrêts du droit de l’environnement*, Dalloz.

Fonbaustier L, *Manuel de droit de l’environnement*, Puf.

Maljean-Dubois S., *Quel droit pour l’environnement ?*, Hachette supérieur, Les fondamentaux Droit.

Ost F., *La nature hors la loi, l’écologie à l’épreuve du droit*, La Découverte.

Prieur M., *Droit de l’environnement*, Dalloz.

Romi R., *Droit international et européen de l’environnement*, LGDJ.

Romi R., Audrain-Demey G, Lormeteau B., *Droit de l’environnement et du développement durable*, LGDJ.

Serres M., « Le droit peut sauver la Nature », *Pouvoirs*, vol. 127, n° 4, p. 5-12, 2008.